



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **MOANA Sàrl**, Chemin du Stand 18,
1024 Ecublens
2. Date du prononcé de dissolution: 10.12.2016
3. Suspension de faillite: 12.01.2017
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 30.01.2017
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision de la Présidente du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 10.12.2016, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But: prestations de service, conseils et audit dans le domaine de la formation professionnelle, de la gestion de projets, de management et de l'informatique.

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne
021 316 65 12
1014 Lausanne Adm cant

03286267

